

# TRAIT D'UNION

Sommaire :



CONTRÔLE D'ACCÈS

- Biométrie :  
information CNIL



VIDEO-SURVEILLANCE

- Le bruit classé comme  
un véritable ennemi



SYSTÈME INTÉGRÉ

- La vidéosurveillance  
sur IP intelligente



INTRUSION

- Système de  
télésurveillance



SERVICES

- Les Grands Projets
- Le réseau commercial  
ADI-GARDINER



*Appréhendez le futur  
en toute sécurité...*

**ADI-GARDINER**



## ÉDITO

Chers partenaires,

C'est avec un plaisir non dissimulé que nous vous présentons notre 11<sup>ème</sup> Trait d'Union.

Plaisir, car nos partenaires sont au cœur de notre réflexion et de nos actions et que nous sommes fiers de traiter au sein de ce magazine de votre métier et de votre quotidien professionnel.

Plaisir, car nous sommes fiers de travailler au sein d'ADI-GARDINER.

Acteur important à travers le monde et particulièrement en Europe, nous sommes en France un groupe omniprésent dans les domaines de la vidéosurveillance, du contrôle d'accès, de l'incendie, des systèmes intégrés, de l'intrusion et des services à valeur ajoutée.

La proximité de nos 12 agences, notre service Export, pour les clients les plus lointain, et notre département Grands Comptes et Grands Projets, axé sur des réalisations d'envergure, nous assurent une présence inégalée.

Nous sommes actifs sur les services à valeur ajoutée comme nos formations orientées produits avec notre Ecole de Formation E.F.G.F, les formations au métier de la sécurité avec notre « Université des Courants Faibles », notre plateforme de stockage et de livraison de plus de 3000 m<sup>2</sup> et notre hotline qui se renforce.

Plaisir, car notre stratégie de distribution multi-marques, de guichet unique et de services à valeur ajoutée nous permet les plus grandes espérances pour les années qui viennent.

Plaisir, car après une période d'intégration où tout ne fut pas simple, nous sommes prêts à relever les défis de vos besoins.

Plaisir et passion sont les deux clés pour nous permettre de dépasser les objectifs que nous nous sommes fixés.

Alors parions ensemble sur une année 2007... pleine de plaisir et de passion !

Cordialement,

Denis Castanet  
Directeur Marketing

# CONTRÔLE D'ACCÈS : Biométrie : information CNIL



Tous les traitements comportant des données biométriques doivent faire l'objet d'une autorisation préalable de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés). Aucun dispositif biométrique n'a fait l'objet d'un « label CNIL » ou d'un agrément a priori.

Certaines entreprises commercialisant des dispositifs de reconnaissance des empreintes digitales affirment avoir reçu un « label » ou un « agrément » de la CNIL. Alertée par ces pratiques, la CNIL rappelle aux responsables de traitement de données biométriques et aux éditeurs de solutions de reconnaissance biométrique qu'elle n'a, à ce jour, agréé ou labellisé aucun dispositif biométrique.

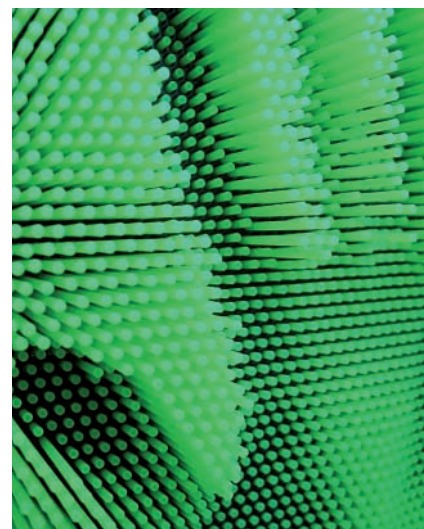
## L'utilisation d'un dispositif biométrique est soumise à autorisation préalable

Tout organisme qui souhaite installer un dispositif biométrique doit adresser par courrier à la CNIL une demande d'autorisation (remplir le **formulaire de déclaration** accompagné des **annexes nécessaires** et de tout élément justifiant la mise en place d'un dispositif biométrique). D'une manière générale, **la CNIL n'autorise que les dispositifs où l'empreinte digitale est enregistrée exclusivement sur un support individuel** (carte à puce, clé USB) et non dans une base centralisée.

## Certains dispositifs bénéficient de formalités allégées (autorisations uniques)

Il s'agit :

- ▶ Des dispositifs de reconnaissance du contour de la main ayant pour finalité l'accès au restaurant scolaire,
- ▶ Des dispositifs reposant sur la reconnaissance de l'empreinte digitale, exclusivement enregistrée sur un support individuel détenu par la personne concernée et ayant pour finalité le contrôle de l'accès aux locaux sur les lieux de travail.
- ▶ Des dispositifs reposant sur la reconnaissance du contour de la main et ayant pour finalité le contrôle d'accès ainsi que la gestion des horaires et de la restauration sur les lieux de travail.



Si le traitement est conforme à l'une des décisions cadres (autorisations uniques), établies par la CNIL, une simple déclaration de conformité suffit. Cette démarche peut être réalisée en ligne sur le site de la CNIL.

## Les personnes doivent toujours être individuellement informées des modalités de mise en oeuvre de ces dispositifs

Le responsable du traitement de données biométriques doit permettre aux personnes concernées par les informations qu'il détient d'exercer pleinement leurs droits. Cette information se fait lors de la mise en place du dispositif.

## Attention aux risques !

**Le non-accomplissement des formalités auprès de la CNIL est passible de 5 ans d'emprisonnement et 300 000€ d'amende.**

Source CNIL - 5 janvier 2007



### CNIL - Les études en cours

Le 18 janvier 2007, pour la première fois, la CNIL a autorisé la mise en oeuvre de deux programmes de recherche dans le domaine de la biométrie. Ces deux projets, l'un public et l'autre privé, portent sur l'évaluation et l'amélioration des dispositifs de reconnaissance des visages. Ils seront l'occasion pour la CNIL d'obtenir des informations sur des technologies en devenir.



C'est dans le contexte d'une utilisation croissante de dispositifs biométriques, pour des finalités et sous des formes toujours plus variées, que la

CNIL s'est prononcée sur deux programmes de recherche en matière de biométrie.

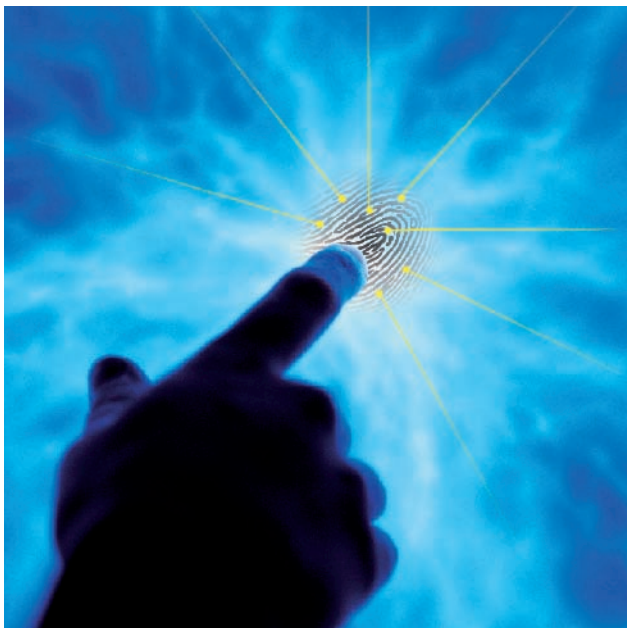
Compte tenu des garanties entourant les modalités pratiques de leur mise en oeuvre et dans la mesure où seules les données biométriques des personnes volontaires seront traitées aux seules fins de procéder aux recherches précitées, la CNIL a considéré que le recours à la constitution de bases de données biométriques ne comportait pas de risques particuliers pour la protection des libertés et des droits.

### Le Projet Sagem Défense

Ce projet privé de recherche, coordonné par la société Sagem Défense Sécurité, s'inscrit dans le cadre du programme IST (Technologies pour la société de l'information) de la Commission européenne.

Dénommé « 3Dface », ce projet réunit douze autres partenaires situés au sein de l'Union européenne et a pour finalité :

- ▶ l'amélioration du niveau de performance des dispositifs de reconnaissance du visage en trois dimensions,
- ▶ la sécurisation des données biométriques.



Ce dernier point doit être souligné, dans la mesure où les recherches menées visent non-seulement à renforcer la sécurité générale des systèmes (résistance aux attaques et aux fraudes), mais également à prévenir les risques de captation et de modification des données biométriques, ce qui est essentiel en matière de protection de la vie privée.

Compte tenu des garanties entourant les modalités pratiques de leur mise en oeuvre et, dans la mesure où seules les données biométriques des personnes volontaires seront traitées aux seules fins de procéder aux recherches précitées, la CNIL a considéré que le recours à la constitution de bases de données biométriques ne comportaient pas de risques particuliers pour la protection des libertés et des droits fondamentaux de la personne.

### Le Projet Techno Vision

Piloté par l'université d'Evry Val d'Essonne, ce projet dénommé « Technologie de la vision – Techno Vision », est soutenu conjointement par les ministères de la recherche et de la défense.

L'université d'Evry Val d'Essonne et ses partenaires poursuivent deux objectifs :

- ▶ constituer une base de données « multimodales » composée d'images de visages en deux dimensions (2D) et trois dimensions (3D), de l'iris, ainsi que d'enregistrements de visages parlant,
- ▶ procéder à l'évaluation des systèmes de reconnaissance mis au point par d'autres laboratoires de recherche publics ou privés.

Ce programme de recherche revêt une importance particulière dans la mesure où il est mené par un organisme public indépendant sur des dispositifs de reconnaissance du visage ouvrant des perspectives dans le domaine de la vidéosurveillance et pour lesquels il est nécessaire de disposer d'évaluations fiables.

Site web : [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)

Source CNIL - 12 février 2007



# VIDÉOSURVEILLANCE :

## Le bruit classé comme un véritable ennemi



Aujourd'hui, même dans le domaine de la vidéosurveillance, le bruit est classé comme un véritable ennemi. La technologie de réduction du bruit a donc été conçue afin de rendre la qualité de l'image plus authentique.

### Qu'est ce que le bruit ?

Dans n'importe quel combat, il est important de connaître son adversaire. Dans le monde de la CCTV, le bruit est classé comme un ennemi qui se traduit par un signal superflu qui interfère avec la clarté des signaux désirés.

Lorsque les conditions de luminosité sont faibles, le bruit est inévitable. Il peut également provenir du procédé de développement du signal vidéo du CCD. D'une façon moins technique, le bruit peut être représenté comme un grain statique ou en mouvement qui perturbe l'image.

### Quels sont les effets du bruit ?

Le bruit en CCTV a pour conséquence une réception d'images de mauvaise qualité. De ce fait, les fichiers enregistrés sont de taille plus importante et réduisent l'espace du disque. L'authenticité de l'image est alors appauvrie car celle-ci est moins nette. Le bruit est donc un défaut qui décrédibilise une installation et son utilisation car les fichiers sont moins fiables.

### Sensibilité accrue



La réduction du bruit permet de fournir une image beaucoup plus brillante facilitant ainsi la capacité à reconnaître un sujet dans les secteurs mal illuminés.

### Effet anti smear

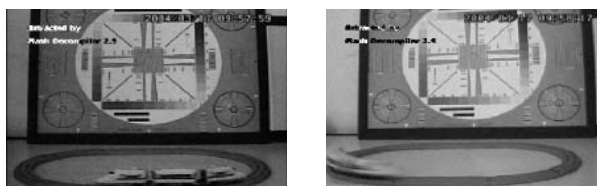


### Économie d'espace dans le disque dur



Non seulement la qualité de l'image est meilleure, mais la taille du dossier de chaque image est radicalement réduite.

### Effet fantôme libéré



Réduction de bruit par SSNR

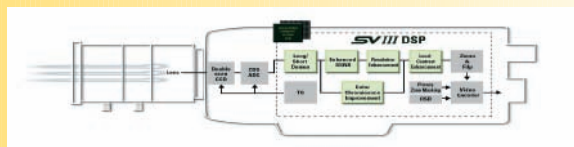
Réduction de bruit par un concurrent

- ▶ L'effet fantôme ainsi que le dérangement d'image peuvent être affectés par le bruit.
- ▶ Les images sont claires et nettes

### Les avantages de l'utilisation du SSNR

- ▶ Réduction du bruit et de l'effet fantôme sous de faibles conditions de luminosité.
- ▶ Les preuves utilisées permettent un meilleur niveau d'identification pour les tribunaux,
- ▶ Meilleure qualité d'image avec une netteté accrue même dans les conditions de faible luminosité,
- ▶ Economie jusqu'à 70 % sur les images en MPEG, gain immédiat sur le disque dur de votre enregistreur numérique,
- ▶ SSNR est une technologie de pointe.

### Technologie WIII



Pour exécuter la réduction du bruit efficacement, le traitement doit avoir lieu le plus proche possible du CCD. Il faut donc réduire le chemin du signal entre les deux circuits. La technologie est une micro-puce.



# SYSTÈME INTÉGRÉ :

## La vidéosurveillance sur IP intelligente



La nouvelle architecture DEPA (Distributed Enhanced Processing Architecture) renforce le traitement des images, optimise l'utilisation du réseau, minimise le stockage et favorise les prises de décision au bon moment.

La sécurité est actuellement un sujet brûlant pour toutes les organisations. Celles-ci recherchent des solutions qui mettent en oeuvre des processus de travail plus rationalisés et fiables afin de prévenir ces risques et renforcer la sécurité du public. Les systèmes de surveillance CCTV analogiques donnent au personnel chargé de la sécurité des « yeux supplémentaires » mais n'avertissent pas de manière proactive des menaces potentielles. Leader sur le secteur de la vidéo sur réseau, Sony s'est basé sur son savoir-faire unique pour concevoir une technologie de surveillance permettant de résoudre les risques de sécurité les plus sérieux qui se posent de nos jours aux organisations. Le point de départ de cette technologie a été le développement d'une nouvelle génération de caméras de vidéosurveillance intelligentes capables de détecter les menaces potentielles.



### Plateforme DEPA : une solution répondant aux défis actuels de sécurité

Aujourd'hui, le concept de caméra intelligente rentre dans le cadre élargi d'une nouvelle architecture qui soutient des processus de travail plus logiques et plus fiables : la plateforme technologique DEPA (Distributed Enhanced Processing Architecture). L'architecture DEPA comprend les caméras intelligentes de Sony ainsi que le logiciel de gestion et de surveillance sous IP, RealShot Manager.

La dernière version de cette application prend en charge l'architecture DEPA. Lorsqu'elle est utilisée avec les caméras intelligentes compatibles DEPA, elle prévient d'une menace éventuelle en temps réel, en se basant sur des coordonnées disposées dans le champ de vision de la caméra.

« La plateforme DEPA représente un pas de géant dans le secteur des systèmes de vidéosurveillance sous IP. Après ses caméras intelligentes, Sony complète aujourd'hui son offre avec le lancement de sa nouvelle plateforme technologique

complète qui permet une solution de sécurité rapide et proactive. Au lieu d'observer de manière passive les menaces potentielles, la plateforme DEPA permet aux systèmes de surveillance de réagir activement, sans l'intervention d'une personne » explique Simon Nash, Chef produit pour les solutions de vidéosurveillance en réseau chez Sony Europe.

« Seuls les événements pertinents sont enregistrés, ce qui réduit considérablement les besoins de stockage »

### Optimiser l'efficacité du réseau

La plateforme DEPA offre des avantages considérables.

**La plus grande partie du traitement initial des données s'effectue dans la caméra, ce qui réduit les communications sur le réseau et permet une utilisation optimisée de la bande passante.**

En privilégiant le traitement au niveau de la caméra, la plateforme DEPA ne nécessite qu'une capacité de stockage réduite. Alors que les dispositifs des concurrents traitent les images via des serveurs centraux, les caméras de Sony effectuent elles-mêmes la quasi intégralité du traitement. À travers ce processus, seuls les événements pertinents sont enregistrés, ce qui réduit considérablement les besoins de stockage.

Par ailleurs, étant donné que ce type d'architecture n'utilise que très peu de bande passante, la recherche des vidéos est extrêmement rapide et les images sont d'une qualité optimale.

Enfin, grâce à la fonction de détection intelligente des mou-

vements, les fausses alarmes causées par les bruits ambiants (tels que le bruissement des feuilles des arbres, la pluie, les vagues dans un port) peuvent être minimisées. La fonction de détection intelligente des objets permet quant à elle d'identifier les objets abandonnés (valises, voitures etc.).

**SONY**

# INTRUSION :

## Systeme de télésurveillance



Systeme de surveillance à distance par le biais d'un procédé de télécommunication, la télésurveillance assure le traitement des informations d'alarme d'un site sécurisé à tout moment. Grâce à un abonnement auprès de professionnels, toutes ces informations seront reçues et traitées, afin d'assurer à chaque client une sécurité continue et une intervention sur site rapide. D'après une étude de l'Observatoire de la Sécurité et de l'Atlas de la sécurité, le marché de la télésurveillance en France a atteint en 2006 plus de 443 690 raccordements, enregistrant ainsi une progression de 7,8% par rapport à 2005.

*Focus sur le système de télésurveillance WinTsv-Pack d'Adetec, partenaire d'ADI-GARDINER*

### Le système de télésurveillance WinTsv-Pack

est un équipement performant et évolutif constitué d'un ou plusieurs frontaux de réception multi-protocoles et d'un logiciel de supervision.

Il s'adapte à toutes les configurations, de la plus simple et la plus économique (1 ligne de réception pour un petit nombre d'installations) à la plus sophistiquée (en réseau, en APSAD P3, avec redondance, IP, etc...).

Tout en étant très complet, le système reste très simple à utiliser car il est très intuitif et convivial, il est only-clic, c'est-à-dire, tout est accessible d'un seul clic de souris.

Donc, un des gros avantages du produit, en plus de ses performances techniques, est sa simplicité d'utilisation qui permet à un novice de rapidement appréhender son fonctionnement.

DinTsv-Pack est un produit éprouvé, puisqu'il est commercialisé depuis 1998 et a suivi l'évolution du marché par des mises à jour régulières et pourra, notamment, recevoir les informations de nos futurs transmetteurs téléphoniques sur ADSL : les Vocalys IP.

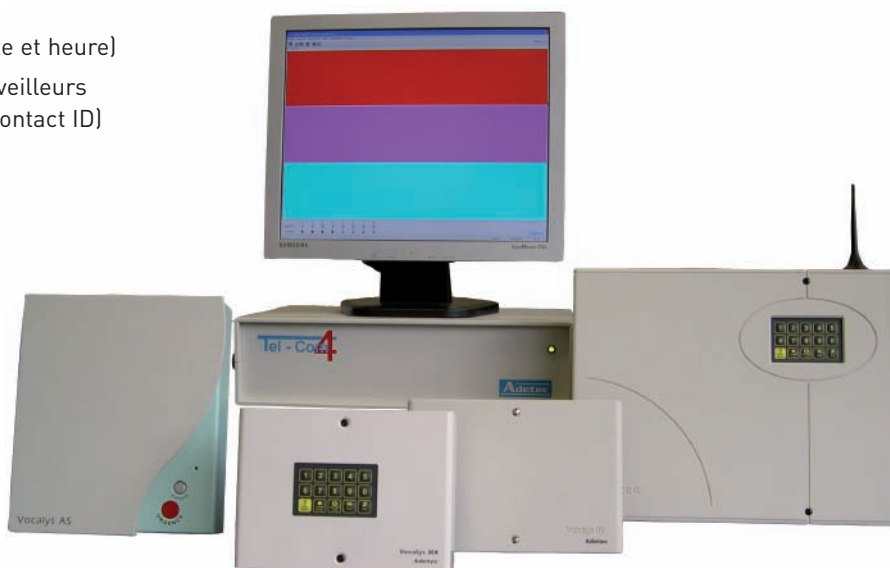
**Plus de 100 références témoignent de sa qualité et de la confiance de nos clients dont les domaines d'activité sont différents :**

- ▶ Sociétés de télésurveillance,
- ▶ Polices Municipales,
- ▶ Téléalarme : CCAS, Mutualités...
- ▶ Applications militaires : Ministère de la défense...
- ▶ Applications techniques : EDF, ADP Roissy...

### WinTsv s'adapte à toutes les situations grâce à ses applicatifs spécifiques :

- ▶ Report d'astreinte par SMS (libellés du site et de l'alarme, date et heure)
- ▶ Redondance vers d'autres télésurveilleurs (en protocole Cesa 200 Bauds et Contact ID)
- ▶ Redondance en IP, Ethernet
- ▶ Logiciel de télémaintenance
- ▶ Fonctionnement en réseau
- ▶ Synoptiques
- ▶ Télécommandes automatiques
- ▶ Personnalisation du logiciel
- ▶ APSAD P3
- ▶ Interphonie main-libre
- ▶ Contrat de télémaintenance : Quiétude et Quiétude Plus
- ▶ Etc.

*A chacun de vos besoins, nous avons la réponse.*



TÉLÉSURVEILLANCE / TÉLÉALARME / TÉLÉASSISTANCE  
SUPPORTS : RTC - IP - GSM



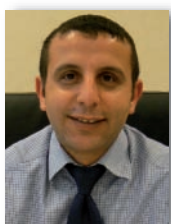
# COMMUNICATION :

## Focus sur le Pôle Grands Projets



En tant qu'un des leader de la distribution de produits de sécurité (intrusion, vidéosurveillance, contrôle d'accès, incendie et sonorisation), ADI-GARDINER donne une nouvelle dimension à son offre de services. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, ADI-GARDINER offre, à l'ensemble de sa clientèle, une équipe dédiée aux grands projets.

« Nous avons désormais les moyens de répondre, avec les installateurs, aux offres les plus complexes, de types intégrés regroupant à la fois l'intrusion, le contrôle d'accès et la vidéo-surveillance, utilisant les dernières technologies avec une architecture IP, répondant à la sécurisation de plusieurs sites distants... Notre force est de savoir utiliser l'ensemble de notre offre pour en ressortir une solution adaptée à la demande du client, ouverte et maîtrisée »  
résume Guillaume SIGNET, Directeur Grands Comptes & Grands Projets



### Focus sur le département Grands Projets d'ADI-GARDINER Avec Yachimi TAIBI, Responsable Grands Projets

**ADI-GARDINER :** « Pourquoi avoir mis en place une structure spécialement dédiée « Grands Projets » au sein d'ADI-GARDINER ? »

Yachimi Taïbi : ADI-GARDINER est un distributeur multi-gammes (Intrusion, vidéosurveillance, contrôle d'accès, incendie et sonorisation). En complément de notre offre, la création d'un pôle Grands Projets au sein d'ADI-GARDINER a été décidée pour répondre aux nouvelles exigences du marché, et apporter à nos clients une solution globale et un haut niveau de service. Aujourd'hui, le besoin d'un interlocuteur direct, compétent pour l'étude, l'analyse et la réalisation d'un projet se fait ressentir. Nous offrons donc un suivi et un service personnalisé, avec un accompagnement jusqu'à la réalisation totale des projets.

**ADI-GARDINER :** « Pouvez-vous nous présenter le département Grands projets et nous en expliquer son fonctionnement ? »

YT : La cellule Grands Projets capitalise, à travers son équipe, 15 années d'expérience dans les systèmes de sécurité et a pour vocation première de constituer des offres et d'apporter une expertise commerciale et technique « High Tech » selon différents critères de sélection tels que :

- ▶ La consultation sur une base de CCTP avec quantitatif,
- ▶ Des offres spécifiques ou complexes,
- ▶ Un volume d'affaires (Multi-sites).

La triangulation entre la cellule commerciale, la cellule technique et la cellule étude, nous permet de prendre en mains les projets et d'apporter à nos clients la solution technico commerciale la mieux adaptée. Notre souhait premier étant d'accompagner et de donner à nos partenaires les atouts nécessaires pour concrétiser dans les faits leurs projets. Au-delà des solutions techniques offertes, nous apportons un service global allant de la formation jusqu'à l'assistance technique sur site.

« Il est nécessaire d'apporter une solution globale à nos clients « installateurs » »

**ADI-GARDINER :** « Quelle est la valeur ajoutée de ce département ? »

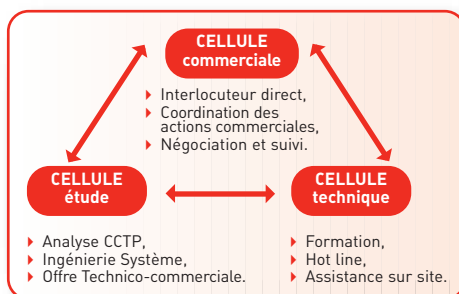
YT : Notre département est à l'écoute des nouvelles technologies (biométrie, réseaux informatique, vidéo et contrôle d'accès IP...). Grâce à cette veille professionnelle, ADI-GARDINER s'appuie sur des spécialistes, par métier, afin de proposer des solutions adaptées et innovantes. Grâce à un interlocuteur commercial unique, et en collaboration avec la cellule étude et technique, nous apportons une offre conseil complète ainsi qu'une aide dans le choix du matériel grâce à notre politique de « One Stop Shop ». Par rapport à un fabricant, nous avons la capacité de proposer la solution correspondante à la problématique du client.

**ADI-GARDINER :** « Quels sont les moyens que vous allez déployer pour développer ce service ? »

YT : Afin de garantir une rapidité de réponse et une ingénierie système, nous avons créé une charte de services pour relever les challenges de demain. En parallèle, nous allons mettre en place des outils de communication. Une plaquette commerciale spécialement dédiée aux Grands Projets, verra le jour courant du 2<sup>ème</sup> trimestre 2007. Afin de présenter ces services à notre clientèle, nous serons également présents aux « Journées Portes Ouvertes » 2007 d'ADI-GARDINER qui auront lieu à Strasbourg, Montpellier, Nice, Toulouse et Caen.

**ADI-GARDINER :** « En résumé de notre entretien... »

YT : Nos métiers évoluent et il est nécessaire, pour pouvoir relever les nouveaux challenges, d'apporter une solution globale à nos clients « installateurs », grâce à une relation privilégiée. Une fois de plus, ADI-GARDINER développe tous les moyens afin d'appréhender au mieux les marchés de demain. Pour cela, la mise en place d'une relation commerciale personnalisée, complétée par une expertise technique, nous permet de répondre aux projets qui nécessitent une solution globale maîtrisée, intégrant les nouvelles technologies.



Interview réalisé par Céline Anrigo

# COMMUNICATION :

## Le réseau commercial ADI - GARDINER

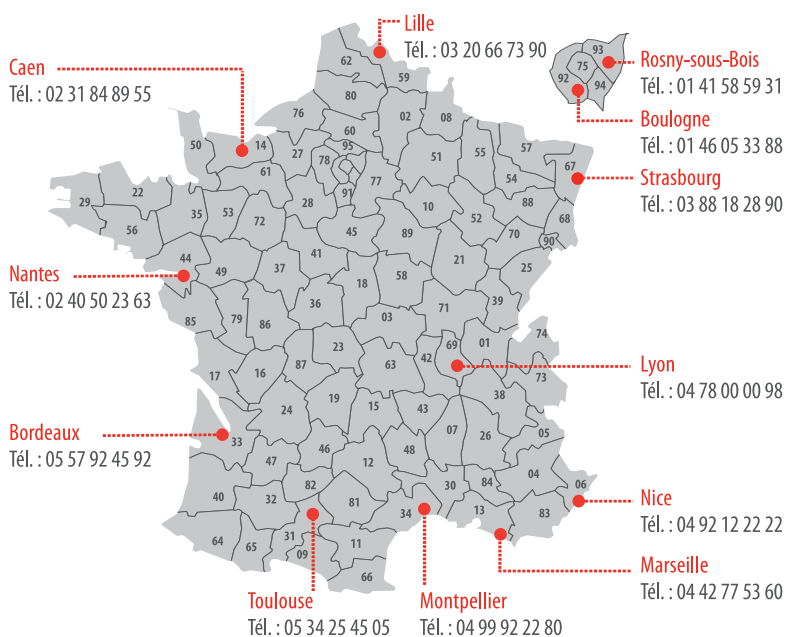


Depuis plusieurs mois, ADI-GARDINER a procédé au regroupement des réseaux commerciaux Systal et Elkron, avec l'ouverture de nouvelles agences sous une entité commerciale unique.

Le réseau commercial: ADI-GARDINER en France se compose désormais de 12 agences couvrant l'ensemble du territoire.

Dans le cadre de cette nouvelle organisation, ADI-GARDINER souhaite fédérer les compétences et optimiser les services apportés à sa clientèle avec :

- ▶ une offre produits commune et élargie,
- ▶ un interlocuteur unique et privilégié,
- ▶ une meilleure répartition géographique pour une réactivité maximale du fait d'une proximité plus importante.



### Une nouvelle agence commerciale à ROSNY SOUS BOIS !

Les agences de **Fontenay-sous-Bois** et **Neuilly-sur-Marne** se sont regroupées **sur un même site** et autour d'une même enseigne ADI-GARDINER à **Rosny-sous-Bois**.

#### Agence commerciale ADI-GARDINER de l'Île de France Est

8, rue de Lisbonne, 93110 ROSNY-SOUS-BOIS  
Tél. : 01 41 58 59 31 - Fax : 01 41 58 59 32

Imprimerie du Canal

### PLANNING DE FORMATION - 2<sup>e</sup> TRIMESTRE 2007

AVRIL		
M	3	F1
M	11	F12
M	17	F4

MAI		
J	3	F2
M	15	F3

JUIN		
M	5	F7
J	14	F11
J	21	F6

- F1** Intrusion : Centrale POWERMAX+ Visonic
- F2** Intrusion : Centrale MP Elkron
- F3** Contrôle d'Accès : Eden
- F4** Contrôle d'Accès : TDSI

- F5** Contrôle d'Accès : Amadeus Avangard
- F6** Intrusion : Centrales NX8
- F7** Intrusion : Centrales GALAXY
- F8** Intrusion : Gamme RADIO WL30 - ELKRON

- F9** Intrusion : Centrales MASTERGUARDIAN
- F10** Réseaux IP
- F11** Intrusion : Centrale DOMONIAL
- F12** Contrôle d'accès : PAXTON

Pour toute demande d'inscription ou d'information, merci de contacter notre responsable Formation au : **01 58 02 02 02**

**ADI-GARDINER** - ZI des chanoux - BP 15  
41, 47 rue des Frères Lumière - 93334 Neuilly sur Marne Cedex  
Tél : 01 58 02 02 02 • Fax : 01 58 02 02 58 • Site : [www.gardiner.fr](http://www.gardiner.fr)



[info@adi-gardiner.fr](mailto:info@adi-gardiner.fr)